

RÉSULTATS ENQUÊTE 2022 CRÈCHES MUNICIPALES

Auprès de 292 parents qui confient leur enfant dans un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) municipal. Les pourcentages reflètent les taux de satisfaction.

L'information concernant l'attribution des places / le délai de réponse	81%	↘ -2%	L'accueil et l'écoute au Service information petite enfance	94%	=	Les locaux des crèches et le domicile des assistantes maternelles	97%	↗ +1%
Le rendez-vous d'accueil	96%	↗ +2%	Les relations parents - professionnels à propos de l'enfant	96%	↗ +1%	La participation des parents dans la vie de l'établissement	64%	↗ +10%
L'éveil et le bien-être de l'enfant	94%	↗ +7%	La concertation / la communication avec les parents	73%	↗ +6%	Les actions en faveur de l'environnement	79%	↗ +6%
La connaissance des dispositifs liés à la parentalité	56%	↗ +19%	Note moyenne attribuée aux crèches			8.9/10	9/10 en 2021	

II

Perspectives d'amélioration

La place des parents dans les crèches	Améliorer le délai de réponse pour l'attribution d'une place	Développer les actions d'accompagnement des familles
<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre le développement des activités intégrant les parents dans les crèches. Favoriser une communication plus efficace avec les familles. 	Réorganisation du planning annuel des commissions d'attribution des places en 2023, pour une meilleure anticipation des inscriptions et un délai de réponse plus en amont de la date d'accueil souhaitée.	Création de la future «Maison des bébés »

III

Réponses aux remarques

De nombreux mouvements de grève perturbateurs	La qualité des repas : diversité alimentaire, repas végétariens...	Les mouvements du personnel dans les crèches
<p>La grève est un droit reconnu aux agents territoriaux, dès lors qu'ils s'en saisissent pour faire valoir leurs intérêts professionnels. Elle fait l'objet d'un préavis ; toutefois les agents ne sont pas tenus d'informer à l'avance leur employeur de leur intention de faire valoir ce droit.</p> <p>Comme chaque jour, l'accueil des enfants durant les grèves ne peut être réalisé que dans le respect de normes d'encadrement réglementaires, ce qui peut contraindre à une réduction de la capacité d'accueil, voire une fermeture de l'établissement.</p>	<p>La Ville de Metz poursuit son engagement en faveur d'une alimentation saine, responsable et qualitative : 50% de produits sont labélisés, dont 20% de produits Bio.</p> <p>Les besoins nutritionnels des enfants de moins de 3 ans sont différents de ceux des enfants d'âge scolaire ou des adultes.</p> <p>La diététicienne suit les recommandations du Plan National Nutrition Santé dans l'élaboration des menus. Toutes les catégories d'aliments doivent être proposées quotidiennement pour la croissance des jeunes enfants. Les crèches ont également un rôle pédagogique, d'éveil aux goûts et aux textures, ce qui explique la diversité des propositions alimentaires dans les menus.</p> <p>Nous veillons à limiter l'apport en sel et en sucre dans les repas des enfants, toutefois certains goûters peuvent parfois contenir des aliments sucrés.</p>	<p>Comme dans de nombreux métiers, la crise sanitaire a suscité des changements dans les choix professionnels et personnels des agents. Certaines personnes ont changé de crèche en demeurant dans les établissements de la Ville de Metz, d'autres ont rejoint de nouveaux horizons professionnels.</p> <p>La tension sur le marché de l'emploi des professionnels petite enfance explique certains délais d'obtention d'une place en crèche, et des possibilités d'accueil occasionnel souvent réduites. Quoi qu'il en soit, l'accueil des enfants a toujours lieu dans le respect des taux d'encadrement légaux garantissant leur sécurité.</p>